



Perte du PMSS, -25% sur le salaire d'embauche des ingénieurs !

Organisons-nous pour arrêter ça
et exiger une autre politique salariale

Une offensive généralisée contre les salaires

Etape n°1 : A l'occasion des négociations annuelles obligatoires, la direction a annoncé la suppression du salaire minimum des mensuels (29k€/an).

Etape n°2 : A l'occasion d'un calendrier propice aux pires mauvais coups, la direction engage des négociations pour remettre en cause le PMSS comme salaire minimal des IC forfait horaire.

Elle revendique :

- Abandon du PMSS (38k€/an) comme salaire d'embauche des IC
- Embauche à 29k€/an en province, 31k€ en Région Parisienne
Soit une perte de salaire de 25% ou 8000€/an
- Passage position I à II au bout de 3 ans au lieu de 1 an actuellement
- Suppression du changement automatique de forfait temps de travail dès lors que le salarié en fait la demande, quel que soit son indice



Cela signifierait :

- Pour les futurs embauchés, qu'ils atteindraient les salaires d'embauche d'aujourd'hui dans une dizaine d'années minimum.
Rappelons toutefois, que , selon le site www.carriere-info.fr, « *Un Ingénieur de développement en informatique (H/F) débutant a un salaire fixe de 36 200 €.* ». Ainsi le risque est surtout que les futurs jeunes diplômé-e-s débutent leur carrière ailleurs ! Pas très responsable pour une entreprise qui argumente sur la difficulté à embaucher des jeunes !
- Pour les salariés d'aujourd'hui, les jeunes en particulier, qu'ils ont une dizaine d'années d'augmentation d'avance, soit une dizaine d'années de stagnation à venir !

Etapes suivantes : pour les années à venir, bien évidemment, la logique qui prévaut amènera au gel des salaires, et il serait bien déraisonnable d'écarter la remise en cause des dispositions sur le temps de travail (jours de RTT, ...), issues des mêmes accords.

Effets de bord de ces politiques patronales dogmatiques ...

- En matière d'**emploi**, aucune garantie n'est donnée; Au contraire, on peut craindre
 - Que la faiblesse du niveau des salaires proposés aux débutants ne les éloigne de notre entreprise.
 - que la politique de gel des salaires induite ne conduise à une fragilisation de l'entreprise par le départ de salariés expérimentés, qui ne trouveraient pas une juste rémunération de la qualification qu'ils auraient acquise par l'expérience.
- En matière de **protection sociale**, sécurité sociale, retraite ... c'est bien un nouveau coup porté au financement des dispositifs dans le but de tuer les financements solidaires au profit des dispositifs financiers.

Ensemble, arrêtons la spirale infernale !

Pour porter ce coup important, la direction compte sur un calendrier favorable. Elle sait que la politique qu'elle a mise en œuvre pendant les NAO soulève des remous. Nous lui avons annoncé en nous faisant écho de la pétition signée en février par plus de 800 salariés.

Elle a donc décidé de porter cette offensive sur le PMSS en cachette, en imposant un calendrier soigneusement étudié : ouverture de la négociation le vendredi 24 avril, au cœur des congés scolaires, 2ème réunion le 21 mai, quelques jours après le week-end de l'Ascension et les ponts des 1er et 8 mai. Pas facile pour les salariés de s'organiser en cette période, c'est bien le pari !

A la CGT, nous contestons le fond de cette politique et la manière dont la direction veut la mettre en place. Notre vision du syndicalisme et du dialogue social nous amène à porter l'information à nos mandants : **VOUS** !

C'est pourquoi nous vous proposons de vous manifester pour enrayer cette machine infernale.

D'ici le 21 mai, malgré les congés, vous pouvez

1. **Signer la pétition** et nous l'adresser par mail. C'est vite fait : vous signez, vous scannez ou photographiez et vous nous l'adressez par mail (thales-services.cgt@wanadoo.fr) !

Pétition adressée à la direction de Thales Services

J'ai appris que vous avez ouvert des négociations pour remettre en cause le salaire minimum des IC. Je vous demande :

- D'abandonner cette exigence sur les salaires des Ingénieurs et Cadres et de revenir sur la décision de baisse des salaires des mensuels
- D'engager des négociations sur une autre politique salariale, rémunératrice de la qualification initiale des salarié-e-s et de celle obtenue au long de leur carrière

Nom Prénom.....

Agence Signature

2. **Interpeler vos représentants.** Les élus CGT sont disponibles pour faire entendre votre colère. N'hésitez pas à nous faire part du mécontentement et des formes de manifestation auxquelles vous êtes prêt-e-s. Contacts : Bordeaux cgt.ts.bdx@gmail.com, Rhône-Alpes : thalesinfo.osgre@gmail.com ou un-e de nos élu-e-s (voir sur notre site ts.cgthales.fr)

3. **Solliciter les élus de toutes les organisations syndicales**

A ce jour, d'autre(s) organisation(s) ont devancé la réflexion de la direction et semblent être prête(s) à « négocier », en acceptant l'argumentation de la direction. Ainsi, la CFDT, au nom de la responsabilité, demande de fixer pour tous le salaire minimum à 31,5k€ annuels contre 38k€ aujourd'hui, soit une baisse de -24,5% ou 7000€ et la CFE-CGC veut débattre de la période de transition.

Délégués Syndicaux :

Sylvie Rogé (Vélizy) : 06 73 19 51 20

Pascal Moog (Grenoble) : 06 70 98 91 03

Gilles Torché (Toulouse) : 06 78 59 17 61

Richard Clermont (Rennes)

Yannick Nicolas (Brest)

Site internet : ts.cgthales.fr

